



Virginie DUBY-MULLER
Députée de la Haute-Savoie
Conseillère départementale de
la Haute-Savoie

Martial SADDIER
Député de la Haute-Savoie
Conseiller régional Auvergne
Rhône-Alpes

Hôtel du Chatelet
Madame Muriel PENICAUD
127 rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07

Bonneville, le 4 mai 2020

 Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la réglementation en vigueur pour les travailleurs frontaliers qui souhaitent télétravailler depuis leur domicile.

Actuellement, les accords entre la France et la Suisse prévoient qu'un travailleur habitant en France et travaillant pour une entreprise frontalière peut télétravailler moins de 25% de son temps dans son pays de résidence (la France), sans que cela n'ait une incidence sur sa couverture sociale.

En cas de dépassement de ce seuil des 25%, le travailleur frontalier devra être affilié à la Sécurité sociale de son pays de résidence et y cotiser pour l'ensemble de ses revenus.

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 qui touche actuellement notre pays et la Suisse, une mesure d'exception a été instaurée. Le télétravail mis en place dans ces circonstances exceptionnelles ne pourra pas donner lieu à une modification de la couverture sociale du travailleur frontalier. Ce dernier pourra rester affilié à son régime habituel de sécurité sociale, sans avoir à basculer au sein du régime de sécurité sociale de son pays de résidence.

De nombreux travailleurs frontaliers nous ont fait part de leur vive satisfaction quant à cette disposition. Ils nous ont également indiqué leur souhait de voir davantage le télétravail développé au sein des entreprises suisses. En effet, ce mode de travail leur offre plus de flexibilité et un gain de temps en raison de l'absence de temps passé pour le trajet. Pour l'employeur, le recours au télétravail réduit les absences et les retards et il permet aussi de réduire les dépenses liées au coût des loyers qui ne sont pas négligeables notamment en Suisse.



Virginie DUBY-MULLER
Députée de la Haute-Savoie
Conseillère départementale de
la Haute-Savoie

Martial SADDIER
Député de la Haute-Savoie
Conseiller régional Auvergne
Rhône-Alpes

En vue d'une future éventuelle modification des accords entre la France et la Suisse, nous souhaitons relayer la demande de nombreux travailleurs frontaliers de voir le seuil de 25% de temps de travail dans le pays de résidence relevé sans que cela n'ait une incidence sur la couverture sociale du travailleur frontalier.

Vous remerciant par avance de l'intérêt bienveillant que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Virginie DUBY-MULLER

Martial SADDIER